



La Chambre d'agriculture vous accompagne pour la traçabilité des pratiques en zones vulnérables

À la fin du mois de novembre dernier, vous avez reçu un mail ou un courrier de la DDT de la Moselle vous informant de l'entrée en vigueur de la révision du périmètre des zones vulnérables au 1^{er} septembre 2021.

Le message de la DDT, concernant l'entrée en vigueur de la révision du périmètre des zones vulnérables, était le suivant :

«En application de la Directive "nitrates", le périmètre des zones vulnérables a été révisé à compter du 1^{er} septembre 2021. En Moselle, 389 communes entrent nouvellement en zone vulnérable.

Est-ce que votre exploitation est concernée ?

Pour le savoir, vous pouvez consulter la carte en ligne des zones vulnérables à l'adresse suivante :

https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/12/ZV-NivCom_R44_210920.map#

Si vos parcelles ou vos bâtiments d'élevage sont localisés en zone vulnérable, alors vous êtes concernés par l'application des mesures du plan d'action régional.

Les mesures à mettre en œuvre

Certaines mesures peuvent être

mises en œuvre :

- dès à présent : respect des périodes d'interdiction d'épandage et des conditions d'épandage,

- pour la campagne 2022 : analyse de sol ou de reliquat azoté, plan prévisionnel de fumure avant le 15/04/2022,

- après les récoltes 2022 : couverture des sols.

Vous trouverez le détail des mesures sur le site de la préfecture de Moselle à l'adresse suivante : http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021_10_11_cahier-mesures-nitrates.pdf

Des diagnostics d'exploitations proposés

Concernant les capacités de stockage des effluents d'élevage, des diagnostics d'exploitations seront proposés dès 2022, subventionnés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Ils permettront, au cas par cas, d'identifier les différentes options techniques pour votre exploitation.

Pour certaines exploitations, une simple vérification des capacités

existantes sur l'exploitation sera suffisante.

Afin de bénéficier d'un délai maximal de mise aux normes, vous pouvez d'ores et déjà vous signaler auprès de la DDT en remplissant avant le 30 juin 2022 le formulaire disponible via le lien :

<https://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-Environnement/Agriculture/La-Directive-Nitrates/Les-dispositions-specifiques-aux-nouvelles-zones-vulnérables-2021>

Une nouvelle information vous sera transmise dès que les dispositifs d'accompagnement financier seront définis.

La Chambre d'agriculture à vos côtés

Depuis de nombreuses années, la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans ces démarches réglementaires en Zones vulnérables.

Différents types de prestations sont adaptés à votre exploitation et à vos besoins : de l'autonomie à l'accompagnement complet.

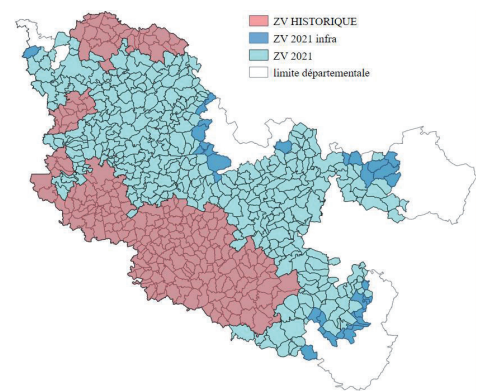
Si vous souhaitez gérer ces données en autonomie, nous mettons à votre disposition un outil d'enregistrement des pratiques en ligne, MesParcelles.

Cet outil, numéro 1 en France, utilisé par près de 40.000 abonnés, vous permet de sécuriser vos enregistrements en cas de contrôle. Ces mises à jour régulières lui permettent d'être toujours conforme à la réglementation en vigueur.

C'est aussi l'outil de gestion de vos interventions phytosanitaires, avec des vérifications dynamiques lors des saisies. L'ensemble de ces données peut être valorisé d'un point de vue technico économique grâce au module «Économique».

Vous disposez également d'une application mobile pour plus de facilité au quotidien.

Si vous préférez vous faire accompagner par un conseiller pour la vérification et mise en forme



des documents exigés en zones vulnérables, nous proposons plusieurs formules en fonction de vos attentes.

Louis-Fabrice DESHAYES et Karine WYPIORCYK-ORY

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agronomie-environnement
Louis-Fabrice DESHAYES
Tél. 06 7 73 38 86
Karine WYPIORCYK-ORY
Tél. 06 07 10 79 62
louis-fabrice.deshayes@moselle.chambagri.fr
karine.wypiorcyk-ory@moselle.chambagri.fr

Formation

TECHNOLOGIES ET AFFINAGE DES FROMAGES À PÂTES PRESSÉES ET À PÂTES MOLLES

La Chambre d'agriculture de la Moselle vous propose une formation sur les technologies et affinage des fromages à pâtes pressées et à pâtes molles.

Vous souhaitez développer vos productions fromagères ? Apprenez toutes les étapes techniques de fabrication et d'affinage !

Cette formation aura lieu les 10, 11, 12 Janvier 2022 à Metz.

Le formateur expert est Jean François Combe du CFPPA d'Aurillac. Inscription via ce lien : <https://forms.gle/8cUZRRqJenF5N92H9>

La formation est rythmée par demi-journée théorique ET pratique :

- 1 journée sur les pâtes pressées : matin théorie, après midi pratique
- 1 journée sur les pâtes molles : matin théorie, après midi pratique
- 1 journée sur l'affinage

Le prérequis pour cette formation est d'avoir déjà travaillé en fromagerie ou dans ce secteur.

Pour tous renseignements, contacter Salomé Perera par mail à salome.perera@moselle.chambagri.fr ou au 06 45 59 53 50.

Comité de rédaction du 17/12/21 : X. Lerond, Président ; M. Cordel, Vice-Présidente ; E. Berton, Directeur ; C. Marconnet, C. Reitel, M. Morhain, G. Thouvenot, L.F. Deshayes, L. Merson, K Wypiorcyk-Ory, I. Berger.

La pelvimétrie en race Limousine

Le 23 novembre dernier, la Chambre d'agriculture de la Moselle avait donné rendez-vous aux éleveurs adhérents à Bovins Croissance ainsi qu'à ceux du syndicat des éleveurs limousins pour présenter la pelvimétrie ainsi que les résultats de la campagne dans l'élevage de Pierre Rupp à Fénétrange.

La première partie de la réunion a été consacrée à la mesure de l'ouverture pelvienne* d'une dizaine de génisses de deux ans par Loïc Merson après anesthésie des animaux par Madame Rupp, Docteur Vétérinaire. Celles-ci ont été analysées en direct par Julie Lemoine du Herd-Book Limousin.

Un pointage du bassin a été réalisé en parallèle. Le tableau ci-après présente l'ensemble des résultats : l'indice présenté en bout de ligne synthétise la qualité de l'ouverture pelvienne de la femelle. À noter par exemple l'animal 7143 présente un bon pointage extérieur du bassin

(8 sur les largeurs) mais un indicateur synthétique négatif de son ouverture pelvienne (en rapport avec son index IFNAISS).

Les nombreuses observations réalisées dans les différentes races montrent qu'il y a une faible corrélation entre l'appréciation visuelle du bassin et la taille de l'ouverture pelvienne. Par contre, la mesure 2 à 3 mois avant la mise à la reproduction et fortement corrélée à celle réalisée avant vêlage (Neville, Mullinix, et al. 1978).

L'objectif de cette mesure est double :

- apprécier les dimensions internes de l'animal en comparaison du référentiel racial

- s'assurer qu'il n'y a pas de protubérance trop importante du bassin.

La finalité est bien d'éliminer les femelles à risque.



Loïc Merson réalise la mesure de l'ouverture pelvienne sur génisses de deux ans.

Les résultats des ouvertures pelviennes

N° trav	Date naissance	Larg. Hanche	Larg. Trochant	Larg. Ischion	Larg. Bassin	Long. Bassin	Poids	Indicateur	IFNAISS
7134	23-07-2019	7	7	7	6	5	586	+	96
7142	20-09-2019	8	8	8	7	5	592	+	93
7143	26-09-2019	8	8	8	8	4	567	---	93
7150	21-10-2019	6	5	5	5	6	550	-	111
7153	01-01-2019	6	5	5	6	5	526	-	94
7158	13-11-2019	6	7	6	7	4	532	-	103
7164	16-12-2019	5	6	5	6	4	476	-	92
7165	19-12-2019	6	6	6	7	5	485	-	90
Moyenne raciale : 263,8 cm ²		Moyenne troupeau : 281,5 cm ²				Ecart type 34 : 37,2 cm ²			



Xavier Lerond et Gilles Canteneur ont remis un lot aux lauréats des Sabots de Bronze de Bovins Croissance.

Loïc Merson a, ensuite, commenté les résultats de croissance de la campagne en faisant le lien avec les conditions météo et l'excès d'eau de printemps.

Les nouvelles règles d'obtention : CALPAT

Des nouvelles règles d'obtention des pois à âge-type (PAT) a également été présentée : CALPAT. Celles-ci permettent plus de souplesse dans la réalisation des pesées. Une période plus longue entre deux pesées est possible, de même la prise en compte du poids de naissance (PN) sous certaines conditions peut limiter dans certains cas le nombre de pesées. La qualité de l'information PN est dans ce cas essentielle. Enfin, le PAT est recalculé à chaque pesée et évolue en fonction de la précision des informations connues.

Cette réunion est également l'occasion de récompenser les lauréats du challenge national de Bovins

Croissance : les Sabots déclinés en trois couleurs selon le périmètre. Pour le département de la Moselle, il s'agit des sabots de bronze et les lauréats sont l'élevage de monsieur Rupp Pierre en race limousine et l'élevage de l'EARL Cézard à Viviers en race Charolaise. Gilles Canteneur, élu référent pour la filière viande bovine a remis à Monsieur Rupp un lot au nom de la Chambre d'agriculture. La remise de trophées à l'EARL Cézard s'est faite lors de la porte ouverte des Réseaux d'Élevage par Xavier Lerond, Président de la Chambre d'Agriculture.

Bravo aux lauréats !

(*) La pelvimétrie consiste à mesurer la surface de l'ouverture pelvienne (exprimée en cm²) par voie transrectale avec un pelvimètre (celui utilisé est de Ben David). Les mesures s'effectuent sur la hauteur sacro-pubienne et sur la largeur bisiliac médiane. La valorisation est en lien avec l'âge de l'animal, son poids (en race charolaise) et ses origines.

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage
Tél. 03.87.66.12.46
francoise.bolzinger@moselle.chambagri.fr